L'auteur entend traiter de l'évolution de la jurisprudence arbitrale en matière de fausses déclarations lors de l'embauche à l'égard notamment de la condition médicale, des antécédents déontologiques ou judiciaires et de la scolarité ainsi que des sanctions imposées par les arbitres. Il sera également question du droit de l'employeur d'obtenir ces renseignements lors de l'embauche et des pistes de solutions pour préserver d'une part le droit à la vie privée de la personne et d'autre part l'intérêt légitime de l'employeur.